

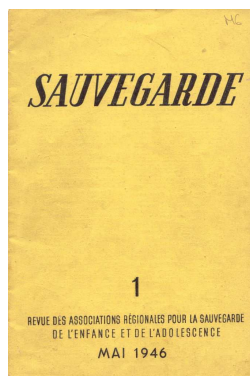
« Pépites d'archives »

Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) de 1967

L'école de cadres de Montesson (J. Pinaud, 1946)

Article de revue.

Jean Pinaud, « L'école de cadres de Montesson », Sauvegarde, n°1, mai 1946, p. 6-9.



UNE ÉCOLE DE CADRES

PAR M. PINAUD

Dans les internats d'enfants irréguliers, le personnel éducateur se divise en deux grands groupes : les agents chargés de distribuer l'enseignement (instituteurs et maîtres-techniques), et ceux qui doivent encadrer les pensionnaires en dehors des heures de classe ou d'atelier.

Nous ne nous étendrons pas, à dessein, dans le cadre de cet article, sur le personnel enseignant, relevant en général du Ministère de l'Éducation nationale qui a pris la charge de sa formation, et même dans certains cas, de sa spécialisation (certificat d'aptitude à l'enseignement des arriérés).

Nous nous bornerons à examiner la formation du personnel ayant charge d'élèves en dehors de l'enseignement. Pratiquement d'ailleurs, et réserve faite de quelques instituteurs pendant le premier stage, c'est surtout à cette catégorie d'agents que nous avons eu à faire au cours des sessions de Montesson.

Jusqu'à ces derniers temps, ce personnel avait été trop souvent choisi un peu au hasard, avec, pour certains établissements privés, le souci de grever le moins possible le prix de journée en cherchant à recruter des employés au rabais. Certaine conception se faisait jour parfois, tendant à mettre en fonctions d'anciens agents de police ou d'anciens gendarmes, en partant de ce principe que la rééducation était surtout affaire de « poigne » et de sévérité.

Malheureusement on a vu trop longtemps et on voit encore parfois hélas, des « éducateurs » qui sont, soit des « ratés » qui ne

peuvent que s'incruster dans un « pionicat » où les longs services ne font généralement pas les bons agents, soit des gens sans profession bien définie, qui sont là par accident en attendant autre chose, soit des étudiants pauvres qui voient, dans le salaire qu'on leur alloue, une bourse d'études.

Quelques rares sincères peuvent se glisser dans leurs rangs : chefs scouts, jeunes gens qui ont un idéal élevé, mais ils sont vite lassés, parce qu'ils ne représentent qu'une unité au milieu d'un groupe indifférent, sinon hostile, et que malgré leur foi et leur bonne volonté, il leur est impossible d'effectuer le beau travail qu'ils rêvaient.

Qu'attendre d'un tel personnel ? Ces soi-disants éducateurs veulent surtout « ne pas avoir d'histoires », ils n'ont qu'un seul but : faire respecter une discipline de contrainte, bête et tatillonne. Donc, faire faire du silence, obtenir un groupe d'élèves mornes, obéissant au geste. Ils passent leur temps à espionner les gosses pour relever la moindre infraction à cette discipline, et à vociférer ; naturellement, les enfants explosent périodiquement en chahuts libérateurs, d'où « tour de vis » supplémentaire, davantage de sévérité dans la discipline, et davantage de vociférations.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que certains établissements dits de préservation ou de rééducation aient fait faillite ! Il ne viendrait pas à l'esprit d'admettre que des malades d'hôpitaux soient soignés par des agents non infirmiers ou que des comptabilités soient tenues par des employés ne sachant pas faire une addition !

Cette angoissante situation a retenu l'attention du ministère de la Santé publique, et la Coordination des Services de l'enfance déficiente et en danger moral a organisé, par l'entremise des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, des sessions de formation de rééducateurs spécialisés.

Le problème était urgent, il fallait aller vite. C'est ce qui explique que les différentes sessions organisées en France ne se présentent pas encore toutes sous la même formule, et que l'enseignement distribué et « l'esprit » des stages soient quelquefois un peu différents. Nous espérons d'ailleurs que, par des contacts entre techniciens, par la confrontation des résultats acquis, la formule unique, valable partout, se dégagera peu à peu.

Pour les stages de Montesson, nous avons retenu, avant d'ouvrir les sessions, un certain nombre de principes que le « *Conseil Technique de l'Enfance déficiente et en danger moral* » a bien voulu admettre, et qui peuvent se résumer ainsi :

1°) Le rééducateur doit être jeune, et physiquement sain et solide. L'enfant sensible au rayonnement spirituel, ne l'est pas moins à la valeur physique. Un rééducateur ne sachant pas se mettre le torse nu pour faire du sport, ou présentant une difformité physique connaîtra rarement le succès.

2°) Il doit être psychiquement parfaitement équilibré, et demeurer maître de lui en toute circonstance.

3°) Il doit présenter une haute valeur morale, aimer les enfants, les « sentir » et aborder sa tâche avec modestie, nous dirions presque humilité.

4°) Son intelligence doit être réelle, mais son niveau d'instruction n'est pas un critérium absolu. Sans doute, sa culture générale doit-elle être suffisante pour lui permettre d'assimiler sans difficulté les cours des sessions de formation, dont certains sont d'un niveau relativement élevé et supposent, pour être compris, une formation première — mais nous pensons que ce serait une erreur d'opposer aux candidats rééducateurs le barrage de diplômes tels que le baccalauréat ou le brevet supérieur. Le sens de l'éducation et de la rééducation est, à notre avis, pour une large part un don qu'on peut sans doute cultiver et affiner, mais qui s'acquiert difficilement et n'est pas automatiquement conféré par la possession d'un diplôme. Nous connaissons d'excellents rééducateurs munis d'une simple instruction primaire, qui savent beaucoup mieux que des bacheliers faire d'une petite brute un garçon qui retrouvera sa place normale dans la société, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que, pour une pareille tâche, l'empirisme soit suffisant.

Nous avons également pensé que l'enseignement à distribuer devait être essentiellement dynamique, affectif et pratique. Il fallait, pendant la session, créer un enthousiasme constant, nous serions tentés d'écrire une mystique. Donc, nos stagiaires devaient nécessairement vivre en internat, pour que les contacts, et entre eux, et avec leurs instructeurs, demeurent constants.

Par ailleurs, nous désirions proposer à nos sessionnaires le thème suivant : « Vous êtes pendant la durée du stage, et pour certaines activités, des enfants. Vous vivrez en équipes ; on vous apprendra des rondes, des jeux, du chant, on vous fera faire des marionnettes, etc... Jouez le jeu, sans réserve ni fausse pudeur.

C'est le seul moyen pour vous d'assimiler sans erreur des techniques que vous aurez à utiliser ultérieurement ».

Ce thème n'était évidemment possible qu'en internat.

Nous avons enfin pensé que les stages devaient avoir un caractère d'information et de formation sans doute, mais aussi de révélation.

En partant de ces grands principes, nous avons été amenés à ouvrir nos sessions à tous les candidats présentant des garanties certaines (santé, intelligence, moralité, etc...), sans exiger de diplômes, étant entendu que nous nous réservions d'ailleurs la possibilité d'éliminer, après un mois d'études, ceux dont l'instruction trop rudimentaire était un obstacle à une bonne assimilation des cours, ainsi que ceux qui ne nous semblaient pas présenter la vocation et la foi en la profession d'éducateur.



Le programme d'enseignement, mis au point après plusieurs échanges de vues, au cours desquels MM. les docteurs Heuyer, Préaut, Dublineau et Fouquet parmi beaucoup d'autres personnalités, nous ont apporté l'appui de leur haute compétence, comprenait trois grandes divisions :

A) Enseignement de Faculté en quelque sorte, distribué au cours de deux conférences d'une heure chaque matin, avec les grands titres suivants : I. Introduction (4 leçons) ; II. Notions de psycho-biologie (13 leçons) ; III. — Aspect médical : éléments de psychiatrie (7 leçons), neuropsychiatrie infantile (22 leçons) ; IV — Sociopathologie de l'enfance (8 leçons) ; V — Législation de l'enfance et établissements de rééducation (18 leçons) ; VI. — Organisation et bases de l'éducation spéciale (12 leçons) ; VII. — Les techniques pédagogiques et médicales ; l'éducateur spécialisé (76 leçons) ; VIII. — L'avenir des enfants anormaux (5 leçons).

B) Enseignement théorique et pratique des diverses techniques nécessaires aux éducateurs : chant, danses et rondes populaires, hébertisme, sport, jeux d'intérieur et d'extérieur, grands jeux, décoration, art dramatique, bricolage, marionnettes, etc...

C) Enseignement pratique de « contact » avec les élèves de l'école Théophile Roussel, dans les locaux de laquelle se déroulaient les sessions : contacts espacés au début du stage (jeu, veillées en commun) pour devenir peu à peu, en fin de stage, une véritable mise en service des stagiaires dans les pavillons d'élèves.

Voici, pratiquement, comment se déroulait une journée :

— le matin : dérouillage physique au lever, puis chant, et deux conférences ;

— l'après-midi : enseignement de diverses techniques du paragraphe B ci-dessus ;

le soir, veillée au cercle d'études.

Deux fois par semaine, présentation de sujets par le spécialiste de neuro-psychiâtrie attaché à l'école. Un jour par semaine était réservé aux visites de services sociaux, établissements, tribunal pour enfants, etc...

Les études étaient sanctionnées par l'attribution d'un « diplôme de rééducateur spécialisé » délivré sur le vu d'un devoir écrit (coté de 0 à 10) et de la note du stage, attribuée par nos soins, allant de 0 à 40.

Les sessions de Montesson étaient mixtes ; elles ont réuni des stagiaires, garçons et filles, d'origine et de formation diverses : moniteurs d'œuvres de jeunesse, chefs scouts, éducateurs d'œuvres privées, travailleurs sociaux, frères des écoles chrétiennes, novices de certains ordres religieux, ouvriers, une religieuse protestante, et, pour le premier stage, instituteurs et éducateurs du Ministère de la Justice.

En règle générale, le baccalauréat ou le brevet supérieur représentaient le niveau moyen d'instruction. Certains stagiaires avaient fait des études plus poussées (licence) ou études spéciales de philosophie ou de théologie. D'autres, par contre, ouvriers attirés par la rééducation, possédaient le niveau du brevet élémentaire, avec le certificat d'aptitude professionnelle.

Leurs opinions philosophiques, politiques, confessionnelles étaient les plus diverses, souvent les plus opposées. Malgré cela, nous n'avons pas eu une seule fois à remarquer une discussion ou un heurt entre eux. Nous avons le sentiment qu'ils étaient réellement « accrochés » par un idéal et aussi par cette atmosphère d'enthousiasme que nous nous efforçons de créer dans nos sessions.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer d'assez forts pourcentages de succès à l'examen dans les deux sessions que nous avons organisées.

Cependant nous avons dû, au second stage, renvoyer après un mois de séjour un élève qui s'était révélé comme ne possédant pas toutes les qualités qu'on est en droit d'attendre d'un éducateur, et un deuxième élève, qui, ayant fait toute la session dans des condi-

tions moyennes, a été éliminé sur avis du neuro-psychâtre de l'établissement qui avait été chargé d'examiner tous les stagiaires.

Ceci nous amène à penser que les examens d'entrée ou autres épreuves « de niveau » qu'on peut faire subir à des candidats, ainsi que les références diverses qu'on exige d'eux ne sont pas suffisants pour dépister ceux pour lesquels la profession de rééducateur ne convient pas. Sans doute, et surtout si, comme à Montesson, les élèves sont examinés par un psychiâtre en cours de session, devient-il possible de porter sur eux un jugement complet. Mais il serait à notre avis préférable de mettre au point des techniques d'examen préalable : il est, en effet, contre-indiqué et coûteux pour les finances publiques d'admettre un candidat qui sera renvoyé ultérieurement.

Nous avons la possibilité de suivre dans leur carrière, un certain nombre de rééducateurs qui ont fait une des sessions de Montesson. Ceux que nous voyons à l'œuvre, ou ceux sur lesquels nous pouvons avoir des renseignements valables travaillent dans de très bonnes conditions. Ceci est pour nous la plus belle des satisfactions.



Nous ne voudrions pas terminer cet article sans dire combien il nous apparaît souhaitable de voir mettre au point le plus rapidement possible un Statut des rééducateurs.

Nous voyons à l'œuvre chaque jour, au milieu d'enfants difficiles, des jeunes gens absolument admirables, dont le travail est particulièrement dur. Peut-être ne se rend-on pas suffisamment compte de ce qu'est la tâche d'un rééducateur qui doit animer une équipe d'enfants irréguliers à qui il faut toujours proposer des activités nouvelles pour accrocher leur intérêt et qui présentent constamment des réactions qu'il faut dénouer sur l'instant même.

Ce travail suppose un cœur, une générosité, un don de soi qui ne sont l'apanage que de quelques natures d'élite, galvanisées par un idéal solide et une volonté tenace. Il nécessite un équilibre et une résistance physique et psychique incontestables. A un tel rythme de vie, ces jeunes gens ne peuvent pas « tenir » bien longtemps. Que deviendront-ils lorsque l'épuisement qui les guette les atteindra ?

Faudra-t-il, parce qu'ils auront donné le meilleur d'eux-mêmes, les remercier purement et simplement ?

N'est-il pas possible de prévoir pour eux une véritable carrière, avec des possibilités d'avancement qui leur assurerait une situation matérielle meilleure, et après quelques années, un travail moins dur, nécessitant moins de contacts avec les enfants ?

Il y a là un problème grave, qui appelle une solution urgente.